

## Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Cisse

### Réunion du Conseil Syndical du 19 décembre 2023

### Compte rendu

Par convocation électronique en date du 13/12/2023, le Conseil Syndical du SMB Cisse s'est réuni le 19/12/2023 à 18h30 dans la salle des fêtes d'HERBAULT.

#### **Etaient présent- e-s :**

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE,  
Messieurs Jean-Louis SLOVAK, François BORDE, Henri BURNHAM, Philippe DARIDAN, Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Dimitri MULTEAU, Jean-Marc LABBE, Marc GAULANDEAU, Lionel RANVAL, Gérard SERER, François OURY, Jean-Michel LENA, Daniel BORDIER, Bertrand LANOISELEE, Marc BOUVET, Jérôme HUARD

#### **Etaient excusé.e.s :**

Mesdames Catherine MEUNIER, Marinette DUVOUX, Sophie LEBERRE  
Messieurs Didier MOELO, Pascal CONZETT, Benjamin CACHEUX, Jean-Luc DUMOULIN, Jean COLY, Christian ROCHE

#### **Assistaient aux débats sans prendre part aux décisions :**

Mmes Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et M. Valentin BAHÉ

Des riverains : M. et Mme BOUVET, M. et Mme NAVARRE, M. DARDEAU, M. TEIXERA, Mme ROGER

## Préambule

---

M. SLOVAK remercie l'ensemble des membres du Conseil Syndical pour leur venue à cette réunion. Il indique que le quorum est atteint avec 18 membres présents.

M. SLOVAK présente l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Etat de réalisation des actions 2023
3. Compte Administratif prévisionnel 2023
4. Cotisations 2024 - Délibération
5. Débat d'Orientations Budgétaires 2024 - Délibération
6. Règlement Budgétaire et Financier - Délibération
7. Règles d'amortissement - Délibération
8. Questions diverses

## 1. Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Syndical approuve le compte rendu transmis par mail le 27 septembre et reprenant le Conseil Syndical du 19 septembre 2023

## 2. Etat de réalisation des actions 2023

Mme GORNARD présente l'état des réalisations des actions 2023 et rappelle que c'est une année intercontrat avec peu de dépenses liées à l'activité principal du Syndicat, à savoir la mise en œuvre de travaux en faveur des milieux aquatiques et que l'étude bilan est toujours en cours.

Intitulé des actions	Etat de réalisation au 19/12/2023	Budget 2023 (€ TTC)	Dépenses engagées	Dépenses restant à engager
<b>Animations et actions liées au CT - Chapitre D11 - Fonctionnement</b>				
Etude bilan	En cours	152 000 €	42 000 €	110 000 €
Livret bilan	Réalisée	4 380 €	4 380 €	- €
Solde film	Réalisé	5 040 €	5 040 €	- €
Visites des réalisations du SMB Cisse	Réalisée	2 300 €	1 059 €	- €
11 ans du syndicat	Réalisée	2 300 €	1 135 €	- €
Semaines des rivières et mois de la biodiversité	Réalisée	10 000 €	9 031 €	- €
Restauration de ripisylve	Réalisé	2 500 €	800 €	- €
<b>Total</b>		<b>178 520 €</b>	<b>63 445 €</b>	<b>110 000 €</b>
<b>Travaux CT - Chapitre D21 - Investissement</b>				
Maitrise d'Œuvre MMS	Réalisée	1 000 €	756 €	- €
<b>Total</b>		<b>1 000 €</b>	<b>756 €</b>	<b>- €</b>

	Budget 2023 (€ TTC)	Dépenses engagées	Dépenses restant à engager
Total 2023	179 520 €	64 201 €	110 000 €

### 3. Compte Administratif prévisionnel 2023

Mme GORNARD présente les chiffres du CA prévisionnel en approche réelle (ne sont pas pris en compte les opérations d'ordre) et en approche courante (avec les OR).

#### Approche réelle

Approche réelle		CA 2022	CA prév 2023
Résultat de fonctionnement	Résultat Réel	16 270,22 €	45 565,84 €
	Report	134 844,27 €	126 606,74 €
	Résultat Cumulé	151 114,49 €	172 172,58 €
Résultat d'investissement	Résultat Réel	<b>-70 447,02 €</b>	<b>-5 739,15 €</b>
	Report	45 939,27 €	0,00 €
	Résultat Cumulé	<b>-24 507,75 €</b>	<b>-5 739,15 €</b>
Résultat global	Impact sur le fonds de roulement	<b>-54 176,80 €</b>	39 826,69 €
	Report	180 783,54 €	126 606,74 €
	Fonds de roulement net	126 606,74 €	166 433,43 €
Valeur de l'emprunt		55 000,00 €	35 000,00 €
Tréso réelle		71 606,74 €	131 433,43 €
Résultat global sans emprunt et sans report		<b>-109 176,80 €</b>	4 826,69 €
Capacité d'auto financement brute		16 270,22 €	45 565,84 €
Capacité d'auto financement nette		1 270,22 €	25 565,84 €

Les opérations d'ordre et patrimoniales ne sont pas prises en compte. Il s'agit d'une vision réelle du CA

Il s'agit d'évaluer la trésorerie réelle du syndicat et l'impact de l'emprunt sur celle-ci

CAF brute = résultat réel

CAF nette = excédent de fct. après remb dettes en capital  
=> reliquat dispo pour autofinancer nouv. dép. d'inv.

Mme GORNARD précise que :

- Le résultat d'investissement cumulé est négatif mais est cependant moins important qu'en 2022.
- Le résultat global est meilleur en 2023 que celui de 2022. Cependant, **cette situation n'est pas représentative de l'activité normale du syndicat**. En effet, l'année 2023 étant une année inter-contrat, il a y eu peu de dépenses liées à l'activité principal du Syndicat, à savoir la mise en œuvre de travaux et d'études en faveur des milieux aquatiques. **Les dépenses 2024** (1<sup>ère</sup> année

du CT Cisse n°3) **seront donc beaucoup plus importantes, et le résultat probablement moins favorable.**

Elle indique également que les années 2022 et 2023 (année inter-contrat) ont permis au SMB Cisse de reconstituer un fond de trésorerie afin de permettre non seulement le remboursement de l'emprunt, mais également la bonne exécution du programme d'actions du CT 3 avec tous les avancements de frais qu'il comporte (car les subventions sont touchées après solde du dossier).

### Approche courante

Approche courante		CA 2022	CA prév 2023
Section de fonctionnement	Résultats courants	6 293,79	44 168,51
	Résultats antérieurs	134 844,27	126 606,74
	Résultats cumulés	141 138,06	170 775,25
Section d'investissement	Résultats courants	<b>-60 470,59</b>	<b>-4 341,82</b>
	Résultats antérieurs	45 939,27	0,00
	Résultats cumulés	<b>-14 531,32</b>	<b>-4 341,82</b>
Résultat global	Résultats courants	<b>-54 176,80</b>	39 826,69
	Résultats antérieurs	180 783,54	126 606,74
	Résultats cumulés	126 606,74	166 433,43
Epargne	Epargne de gestion	16 745,68	45 875,00
	Intérêts de la dette	475,46	309,16
	Epargne brute	16 270,22	45 565,84
	Remboursement du capital de la dette	15 000,00	20 000,00
	Epargne nette	1 270,22	25 565,84

Les opérations d'ordre et patrimoniales sont prises en compte. Il s'agit d'une vision comptable du CA

Résultat réel + Charges financières (intérêts de l'emprunt)

Charges financières (intérêts de l'emprunt)

Résultat réel

Remb emprunt

CAF nette

M. SLOVAK précise qu'il n'est pas prévu de refaire d'emprunt, si besoin une ligne d'encours sera envisagée.

Le détail est joint au présent compte rendu.

## 4. Cotisations 2024

Mme GORNARD rappelle que lors du Conseil Syndical du 19 septembre 2023 visant le vote du programme d'actions du CT Cisse n°3 il avait été prévu une augmentation de 1,5 % des cotisations entre 2023 et 2024. Cette proposition a été revalidée par la commission finances du 21/11/2023 et par le bureau du 07/12/2023.

Mme Gornard rappelle également que les EPCI Agglopolys, Beauce Val de Loire et Castelrenaudais voient leur cotisation augmenter, quand Val d'Amboise et Touraine Est-Vallées voient la leur diminuer du fait des nouveaux statuts. En effet, des nouvelles communes sont intégrées au territoire de compétences du syndicat pour Agglopolys, Beauce Val de Loire et Castelrenaudais, ce qui induit donc une augmentation proportionnelle de leur participation.

EPCI	2023	2024 : nouv statuts / +1,5 %	
		Somme	Différence
Beauce Val de Loire	17 796,88 €	20 102,22 €	2 305,34 €
Agglopolys	87 084,90 €	94 722,73 €	7 637,83 €
Castelrenaudais	1 758,18 €	5 709,64 €	3 951,46 €
Val d'Amboise	39 379,12 €	35 578,84 €	-3 800,28 €
Touraine Est Vallées	16 180,92 €	8 519,57 €	-7 661,35 €
<b>Total</b>	<b>162 200,00 €</b>	<b>164 633,00 €</b>	<b>2 433,00 €</b>

Les membres du Conseil Syndical valident à l'unanimité les cotisations 2024.

## 5. Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Mme GORNARD rappelle que le SMB Cisse passe à la nomenclature M 57 à/c du 01/01/2024, que les travaux et études sont désormais inscrits en fonctionnement et non plus en investissement car il n'était pas logique d'amortir des travaux et des études qui sont réalisés sur des terrains qui n'appartiennent pas au Syndicat (privés ou communaux) et cela permettra de demander des subventions en TTC.

Elle poursuit en rappelant que les dépenses travaux et études (art. 617 et 615232) seront plus importantes en 2024, 1<sup>ère</sup> année CT n°3.

Mme GORNARD présente le DOB qui reprend le CA prévisionnel et le programme d'actions 2024 voté lors du CS du 19/09/2023.

Les membres du Conseil Syndical valident à l'unanimité le DOB 2024.

## 6. Règlement Budgétaire et Financier

---

Mme GORNARD présente le projet de Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat applicable à/c du 01/01/2024.

Elle précise que ce dernier fixe les règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus et qu'il est adopté par l'Assemblée délibérante et ne peut être modifié que par elle.

Le projet de Règlement Budgétaire et Financier est joint au présent compte rendu.

Les membres du Conseil Syndical valident à l'unanimité le Règlement Budgétaire et Financier du SMB Cisse.

## 7. Règles d'amortissement

---

Mme GORNARD, suite à la mise en place de la nomenclature M57 à/c du 01/01/2024 et à l'apurement de l'actif du Syndicat effectué en 2023, présente les règles d'amortissement suivantes :

Type d'investissement	Seuil minimal d'amortissement	Durée d'amortissement	Imputation
Matériel de bureau et mobilier	1 000 € HT	10 ans	2184
Matériel informatique		3 ans	2183
Matériels et petits outillages techniques (tronçonneuses, débroussailleuses...)		5 ans	2158

Les membres du Conseil Syndical valident à l'unanimité les durées d'amortissement ainsi que le montant seuil minimal d'amortissement.

## 8. Questions diverses

---

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, M. SLOVAK remercie l'ensemble des membres du Conseil Syndical pour leur venue à cette réunion. La séance est levée à 19h45.